

L'incertitude règne sur les droits de douane

GUERRE COMMERCIALE Les négociations entre la Suisse et les Etats-Unis doivent être conclues d'ici au 31 mars sous peine d'un retour à la case départ. A la suite d'une décision de justice, ce scénario paraît écarté et les regards se portent vers juillet

ALINE BASSIN

A l'instar de la levée du taux plancher avec l'euro le 15 janvier 2015, certains jours restent marqués d'une croix blanche dans la mémoire commerciale suisse. La Fête nationale de 2025 en fait partie: c'est ce jour-là que l'industrie d'exportation avait appris que ses marchandises à destination des Etats-Unis allaient être taxées à 39%.

Avant cette échéance, le monde avait assisté, médusé, au «jour de la libération», le 2 avril 2025. Une déclaration de guerre commerciale orchestrée dans la roseraie de la Maison-Blanche. Donald Trump y avait brandi une désormais célèbre tablette mentionnant des droits de douane pour les pays «profitant abusivement des Etats-Unis». La Suisse et son excédent commercial y figuraient en bonne place, se voyant alors menacés de taxes de 31%. Le président améri-

cain avait dû faire marche arrière quelques jours plus tard face à la colère des marchés financiers.

En novembre dernier, la Suisse a réussi à ramener les droits de douane américains à 15% peu après la visite de six patrons d'entreprises suisses dans le Bureau ovale, une autre scène anthologique. La baisse des droits de douane arrachée a été assortie d'une déclaration d'intention prévoyant une batterie de concessions octroyées par la Confédération. Le tout devant être traduit dans un accord à conclure impérativement d'ici au 31 mars, sous peine de se voir infliger un douloureux retour aux *tariffs* de 39%.

Nous y voilà donc. Le couperet doit tomber le mardi 31 mars et, pourtant, la Berne fédérale paraît prudemment optimiste même si les négociations ne seront très probablement pas terminées d'ici cette échéance. Des réunions techniques ont eu lieu en février et



«On doit absolument avoir un accord avant le mois de juillet au plus tard»

RAHUL SAHGAL, DIRECTEUR DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE-ETATS-UNIS

enémars, renseigne le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) et, d'autres, selon nos informations, sont prévues en avril.

Mais ce qui a vraiment changé, comme le rappelle Rahul Sahgal, directeur de la Chambre de commerce Suisse-Etats-Unis, c'est l'invalidation, le 20 février dernier, par la justice de la méthode adoptée par Donald Trump et son administration. «Avec la décision de la Cour suprême, la date butoir de fin mars n'est plus vraiment importante, observe l'ancien diplomate. On doit en revanche absolument avoir un accord avant le mois de juillet au plus tard». Mais le plus tôt sera le mieux, insiste-t-il.

Pourquoi juillet? A la suite du verdict de la Cour suprême, Washington a activé un autre article de loi pour introduire des droits de douane mais ne peut appliquer cette mesure au-delà de 150 jours. Ce qui nous mène au 24 juillet. Une enquête sur les griefs invoqués, en

l'occurrence un danger pour la balance des paiements américaine, doit en parallèle être menée. Pour assurer ses arrières, Washington a lancé récemment deux nouvelles enquêtes contre toute une série de pays, dont la Suisse, avec deux autres chefs d'accusation: des surcapacités de production et le recours au travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement. L'Union européenne a reçu un courrier l'informant du lancement des mêmes procédures d'enquête malgré un accord commercial, d'ailleurs validé jeudi 26 mars sous conditions par le Parlement européen.

La Suisse, «une victime idéale?»

Cela signifie-t-il qu'il ne faut pas se fier à la parole américaine et renoncer aux négociations en cours, comme certains le demandent? «L'UE a conclu un accord mais il n'est pas encore mis

en œuvre. En Suisse, nous avons tout de suite instauré plusieurs mesures, comme l'abaissement des droits de douane appliqués aux poissons et à certains produits agricoles non-sensibles ou l'octroi de contingents pour certains types de viande», répond Rahul Sahgal qui fait partie de ceux qui souhaitent sécuriser les relations avec les Etats-Unis dans un accord.

Cela suffira-t-il à éviter un nouveau coup de théâtre dans le feuilleton des droits de douane? A Berne, c'est le sentiment qui domine même si plus personne ne jure de rien. Membre de la Commission de politique extérieure du Conseil national, Laurent Wehrli n'est ainsi pas totalement serein. «Dans le contexte actuel, avec la situation en Iran et les problèmes rencontrés, Donald Trump pourrait être tenté de faire un exemple, relève-t-il. Et la Suisse, comme on l'a vu en août, est une victime idéale.» ■